

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juillet 2020

L'an 2020 et le 9 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de VAN BELLE JACQUES Maire

Présents : M. VAN BELLE JACQUES, Maire, Mmes : AMMELOOT Sophie, ANDRES Sharon, BEAUDHUY Nicole, BRILLANT AUDREY, FINET Marine, GALVAO Estelle, HUOT Isabelle, MM : BARET Philippe, HUCK Jean-Louis, JOLY Hervé, PEREIRA FONSECA Carlos, TRIFFAULT Jean-Paul

Absent(e)s : GUERTON Bruno (Donne pouvoir à Jean-Louis Huck), PRÉ Jérôme (Donne pouvoir à Sophie Ammeloot)

Invité : Vincent ESPINASSE - Conseiller en énergie partagé à l'ADIL

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 03/07/2020

Date d'affichage : 03/07/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Le : 17/07/2020

Et publication ou notification
Du : 17/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : HUCK JEAN-LOUIS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS - 2020-19
SUBVENTIONS A L'ASCL ET JOYEUX LUTINS - 2020-20
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2020 - 2020-21
APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - 2020-22
TARIF DES POUBELLES VERTES MISES EN VENTE AUX HABITANTS - 2020-23
ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2020-15 ET 2020-16 ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - 2020-24
CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES - 2020-25

COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

réf : 2020-19

Vu, les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts qui prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs,

Considérant, que la Commune de Saint Lyé la Forêt doit désigner un certain nombre de noms parmi lesquels la DRFIP composera la commission des impôts directs,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DESIGNE, à l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil Municipal ainsi que Florence Boadi, Jean-Claude Gombault, Philippe Lesueur, Stéphane Belat, Michel Dousset, Bertrand Ferron, Didier Bouclet

A l'unanimité

SUBVENTIONS A L'ASCL ET JOYEUX LUTINS

réf : 2020-20

Vu, le contexte très particulier de cette année et du très peu de temps laissé aux associations pour constituer leur dossier, puis à l'examen de ceux-ci par la commission ad-hoc,

Considérant, que les associations ASCL et Joyeux Lutins ont une activité intense durant la période estivale,

Considérant, la proposition de Monsieur le Maire de reporter l'examen des dossiers de demande de subvention en septembre,

Isabelle Huot : Certaines associations ont des frais d'engagement

Jacques Van Belle : voir s'ils ont besoin des subventions, à revoir en septembre en fonction de l'activité.

Jean Louis Huck : Présenter un bilan et voir s'il faut augmenter ou baisser les subventions en septembre.

Hervé Joly : il faut préciser que ce sont les subventions pour la période 2019-2020

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

APPROUVE, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 850 € à chacune des deux associations l'ASCL et les Joyeux Lutins.

REPORTE, à l'unanimité, l'examen des dossiers de demande de subvention pour l'année 2019-2020 en septembre.

A l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2020

réf : 2020-21

Vu, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 ;

Vu, le produit fiscal attendu à taux constant de 204 621 € ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

ADOpte, à l'unanimité, le coefficient de variation proportionnelle à 1.000000,

ADOpte, à l'unanimité, les taux d'imposition suivants.

- Taxe foncière bâti : 20.63 %
- Taxe foncière non bâti : 48.08 %

A l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

réf : 2020-22

Vu le rapport de la CLECT du 5 Mars 2020 sur l'évaluation des transferts de charge pour l'année 2020

Considérant, que l'attribution de compensation de la Commune de Saint Lyé la Forêt s'élève à 99 792 € pour l'année 2020.

Considérant, que l'augmentation de l'attribution de compensation cette année est due à l'évaluation du transfert de la compétence eaux pluviales.

Jean-Paul Triffault : s'étonne que sur le 1^{er} tableau, la charge transférée soit de 4 000 mètres du réseau d'eau pluviale et 4 bassins de retenue communales.

Hervé Joly : trouve l'amortissement des réseaux à 150 ans élevé.

Jean-Paul Triffault : La mare des Mardelles va dans un gouffre.

Jacques Van Belle : gouffre transformé en Forage absorbant rue du Nan

Jacques Van Belle : Rue de Chevilly 2 avaloirs près de la mare et après plus rien

Hervé Joly : Le busage sur la route de Chevilly n'est pas entretenu

Jacques Van Belle : La CCF se chargera du nécessaire. D'autres avaloirs ont été installés depuis les inondations et s'en vont dans le Nan.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

APPROUVE, à la majorité, le rapport de la CLECT du 5 Mars 2020 sur l'évaluation des transferts de charge pour l'année 2020

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1 [Nicole Beaud'huy])

TARIF DES POUBELLES VERTES MISES EN VENTE AUX HABITANTS

réf : 2020-23

Vu les opérations de revente de poubelles vertes organisée par le SIRTOMRA et la Commune de Saint Lyé la Forêt en 2020

Vu, l'Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Considérant, les encaissements des chèques des particuliers à la place du SIRTOMRA par la Commune de Saint Lyé la Forêt.

Sharon Andres : Ces poubelles sont moins chères à BricoDépot.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à l'unanimité, les opérations de revente de poubelles vertes aux particuliers.

FIXE, à la majorité, le tarif des poubelles vertes à 28 € pour les 120 Litres et à 39 € pour les 240 Litres.

A la majorité (pour : 13 contre : 2 [Sharon Andrés, Audrey Brillant] abstentions : 0)

ANNULATION DES DELIBERATIONS N° 2020-15 ET 2020-16 ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

réf : 2020-24

Vu, l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la représentation proportionnelle des élus du Conseil Municipal,

Considérant, que la composition des commissions lors des Conseils Municipaux précédents n'a pas été rigoureuse,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

ANNULE, à l'unanimité, les délibérations n° 2020-15 et n° 2020-16,

FIXE, à la majorité, le nombre de membres des commissions à 5, dont 4 élus de la liste conduite par Jacques Van Belle et 1 élu de la liste conduite par Hervé Joly

Hervé Joly : lors du Conseil Municipal du 25 mai, j'avais précisé que nous voulions participer au Conseil et maintenant vous nous stigmatisez.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3 [Isabelle Huot, Hervé Joly, Jean-Paul Triffault])

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

réf : 2020-25

Vu, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, La délibération n° 2020-24,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

CREE et DESIGNE, à la majorité, les Commissions et les membres suivants :

Commission des finances : Bruno Guerton/Sophie Ammeloot/Nicole Beaud'huy/Jean-Louis Huck/Jean-Paul Triffault (unanimité)

Commission communication : Sophie Ammeloot/Carlos Fonseca/Jean-Louis Huck/Estelle Galvao/Hervé Joly (unanimité)

Commission des salles communales : Marine Finet/Carlos Fonseca/Jean-Louis Huck/Jérôme Pré / 1 siège vacant (unanimité)

Ve associative et animation : Sophie Ammeloot/Sharon Andrès/Philippe Baret/Marine Finet/Isabelle Huot (unanimité)

Commission du personnel : Sophie Ammeloot/Nicole Beaud'huy/Estelle Galvao/Bruno Guerton/Isabelle Huot

Sophie : 9 pour et 5 abstentions

Sharon : 6 pour et 0 abstention

Nicole : pour 10 et 4 abstentions

Bruno : pour 8 et 5 abstentions

Estelle : pour 9 et 5 abstentions

Commission travaux et matériels : Marine Finet/Carlos Fonseca/Bruno Guerton/Jérôme Pré /Hervé Joly (unanimité)

Commissions de contrôle listes électorales : Philippe LESUEUR (tribunal) et JP PELLETIER (représentant de la préfecture) et après premier conseiller dans la liste : Nicole Beaud'huy

Commissions des affaires scolaires : Sharon Andrès/Philippe Baret/Marine Finet/Audrey Brillant/Jean Paul Triffault (unanimité)

Commissions affaires sociales : Sophie Ammeloot/Nicole Beaud'huy/Marine Finet/Jérôme Pré/Hervé Joly (unanimité)

Commission sécurité : Carlos Fonseca/ Jean-Louis Huck/ Estelle Galvao/ Jérôme Pré/Hervé Joly (unanimité)

Commission cimetière : Philippe Baret/Jean-Louis Huck/Jérôme Pré/Hervé Joly (unanimité)

Questions diverses :

- Présentation par l'ADIL du conseil en énergie partagé

Mr Espinasse, : l'ADIL, informe les particuliers sur toute question concernant l'habitat - , partie espace énergie pour les particuliers – et conseille les collectivités pour mieux maîtriser leur projet énergétique -Conseil en Energie Partagé.

Mission de conseil : pour adhérer 1 euro par an par habitant pour réduire la consommation et faire un état des lieux de la commune sur la base des factures des 3 dernières années pour identifier les bâtiments consommateurs. Etablir un plan d'action et s'assurer de la mise en œuvre et des résultats, suivre l'évolution et la réception des

travaux. Adhésion d'un an avec possibilité de renouveler (3 ans pour évaluer en Bretagne). Faire des économies au bon moment, acteurs externes : bureau d'étude, le département, des acteurs régionaux. Objectif : réduire la consommation donc facteur d'émission gaz à effet de serre. Action sur mesure, conseil spécifique et personnalisé technique et financier. Matériel à disposition, caméra thermique et pistolet thermique pour regarder la performance et le confort (été/hiver), problématique de surchauffe.

Jacques Van Belle : explique les problématiques et le but de la démarche vers l'ADIL.

La démarche peut s'appliquer aux particuliers.

Vincent Espinasse répond aux questions énergétiques liées aux logements des particuliers.

Les travaux énergétiques : si on veut un bâtiment confortable, les particuliers doivent être guidés et aidés avec des subventions.

Jean-Paul Triffault : démarchage téléphonique 10x/jour

Vincent Espinasse : Pas de démarchage téléphonique

Jean-Paul Triffault : contrôle des travaux ?

Vincent Espinasse : pas de suivi de travaux, pas de visite préalable et pas toujours adapté, pas de liste pour travaux d'isolation à 1 euro mais plus cher avec la qualité des matériaux, investissement à long termes

Hervé Joly : reprend la démarche, subventions de l'ANAH

Vincent Espinasse : L'ANAH s'adresse plus aux particuliers. Plus la région, le département, le certificat d'économie (CEE) d'énergie. Le but est de prioriser les travaux et c'est du choix de la collectivité pour mettre en lumière. Eclairage publique, l'eau, la flotte de véhicule, contrat de maintenance.

Jacques Van Belle : pour les particuliers, Mr Espinasse nous a expliqué les malles technologiques (caméra thermique) pour avoir une idée. Un état des lieux poussé.

Jean Paul Triffault : c'est un travail sur du long terme.

Vincent Espinasse : ils viennent en soirée et en hiver et propose des rdvs personnalisés pour analyser les clichés thermiques. Les malles Eco mesures, mesure de température, le co2 et l'eau sont prêtées pendant 2 semaines.

Drone pour survol pour vérifier étanchéité à l'eau.

Jacques Van Belle : la phase du diagnostic nous coutera 1188 euros pour une année du contrat

Vincent Espinasse : étude de 3 ans de factures sur l'ensemble du patrimoine de la commune

Hervé Joly : cotisation ?

Vincent Espinasse : non pas de cotisation l'ADIL se rémunère autrement

Jean-Paul Triffault : on sera contraint et forcé de se pencher sur le sujet

Jacques Van Belle : après il n'y aura peut-être plus de subventions

On peut questionner l'ADIL sur l'énergie mais aussi sur le logement et les questions juridiques.

- **Restaurant scolaire – Prestataire**

Estelle Galvao prend la parole pour expliquer les prestataires et les données.

Réunion affaires scolaires le 16 juillet à 18h00.

- **Gardiennage de l'église**

Jean-Paul Triffault : indique que Madame Paulette Guillot souhaite arrêter le gardiennage de l'église. Madame Baranger Marie-Claude se propose au poste de gardienne.

- **Etat des lieux bâtiment CCF**

Hervé JOLY : Réceptionner un local de la CCF entre associations en présence d'un élu ou agent de la CCF

Sophie AMMELOOT : Le rendez-vous s'est très bien passé. Le but de la démarche était d'éviter tout conflit ultérieur.

Jacques VAN BELLE : Eviter d'incriminer qui que ce soit. On prend en compte la demande d'Hervé Joly

Séance levée à : 22 :40

En mairie, le 16/07/2020
Le Maire
JACQUES VAN BELLE